

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 03 décembre 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Conseil Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	20

Date de la convocation :

Le 27 novembre 2015

Date d'affichage

04 janvier 2016

Objet de la délibération :

**RETRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°2014/31, 2014/33 ET
N°2014/40.**

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

À 18h15, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant de M. DEMAISON Daniel), TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Excusés : Madame FOYART Khristine, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, POUPLIN Charles.

Pouvoir : Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre à Monsieur DENNEL Daniel, Monsieur POUPLIN Charles à Madame DECAMP Annick.

Vu la délibération n°2014/40 du 27 novembre 2014 relative au classement du SEZEO par assimilation à une commune de 20 000 à 40 000 habitants,

Vu les courriers de Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne du 6 janvier 2015 et de Monsieur le Préfet de Beauvais du 17 avril 2015 demandant le retrait de cette délibération,

Considérant la réponse adressée par Monsieur le Président par courrier du 22 avril 2015,

Monsieur le Président précise que le SEZEO a bien pris acte qu'il ne remplissait pas les conditions cumulatives pour être assimilé à une commune de 20 000 à 40 000 habitants et qu'il est nécessaire de retirer la délibération n°2014/40 susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

RETIRE la délibération n°2014/40 du 27 novembre 2014 relative au classement du SEZEO par assimilation à une commune de 20 000 à 40 000 habitants,

RETIRE par voie de conséquence les délibérations n°2014/31 et 2014/33 portant création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et d'attribution d'un véhicule de fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire par le
Président
compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le 04/01/2016
Par délégation, le Directeur,

Le Président,
Olivier FERREIRA

